



1959
2009
CINQUANTE ANS
D'INÉPTE



partenaire de



Gatineau, le 1^{er} mars 2010

Madame Josée Couture, ing., chargée de projets

Ministère des Transports du Québec
Direction de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5^e étage
Gatineau (Québec) J8X 4C2

V/Réf. : 9103-07-GA34

N/Réf. : AA116997

Objet : Audiences du Bape
Voie de contournement de Rouyn-Noranda
Accès à la rue Perreault

Madame,

La présente fait suite aux audiences qui ont eu lieu la semaine du 8 février dernier concernant le projet mentionné en objet. Lors de ces audiences, un approfondissement a été fait des justificatifs des accès à la rue Perreault.

Tout d'abord, il faut souligner qu'un endroit doit être sélectionné où les manœuvres d'entrées et de sortie se font de façon sécuritaire. Ceci implique d'avoir les visibilitées requises avec le moins d'obstacle possible. De plus, il est souhaitable de minimiser le nombre de voies à franchir afin que les manœuvres de sorties soient les plus courtes possible. Aussi, un nombre plus élevé de voies implique plus de points de conflits potentiels en manœuvre.

Avec ces prémisses, il est donc préférable de donner accès dans un secteur qui comporte deux (2) voies versus trois (3) voies, si un tel secteur est disponible.

De plus, il faut autant que possible éviter les secteurs en courbe qui comprennent des glissières, car celles-ci obstrueront les visibilitées. Finalement, la zone visée doit offrir une topographie permettant le raccord des accès en plan et profil.

Ainsi, il est préférable d'éviter d'ajouter une intersection dans la zone couvrant les chaînages 5+240 à 6+580, car il s'agit de la zone couverte par un tronçon à trois (3) voies. Dans ce secteur, deux (2) zones centrées entre les chaînages 5+400 à 5+760 et 5+760 à 5+900 nécessitent des coupes importantes de roc afin de donner un accès offrant les visibilitées requises. Le croquis ci-joint présente l'endroit retenu pour l'accès en question

.../2

Finalement, la zone de 6+500 à 7+000 possède des courbes avec glissière et n'est pas propice à un accès sécuritaire. Ainsi, le raccordement à la rue Perreault est le plus favorable au chaînage 5+000 pour des raisons de sécurité. Ce secteur est rectiligne, comporte deux (2) voies et possède une topographie propice à un raccord.

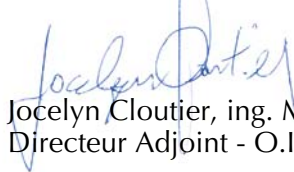
Il faut souligner que la rue Perreault actuelle longe le tracé proposé de la voie de contournement. Il n'est donc pas requis d'allonger indûment la rue Perreault, car il s'agit d'un dédoublement de route à entretenir. De plus, les usagers se dirigeant vers le nord n'ont pas avantage à ce que l'accès soit repoussé vers le nord (aucun gain en temps de parcours) et les usagers se dirigeant vers le sud ont avantages à ce que ce raccord soit le plus au sud possible afin de minimiser tout détour. Il n'est donc pas justifié de repousser cet accès plus au nord.

Le second accès plus au nord (ch. 4+450) fait suite à une demande de la municipalité pour ses besoins d'entretien. Il s'agit d'un accès pour quelques usages par semaine. L'ajout de cet accès permet d'éviter de conserver un tronçon de la rue Perreault en double à la voie de contournement. Ceci permet aussi d'éviter également de rénover une structure vieillissante au-dessus du ruisseau Osisko. De plus, un autre accès est déjà nécessaire à ce chaînage pour les besoins de la compagnie Xstrata. La zone retenue est propice à un accès sécuritaire (2 voies, bonnes visibilitées). Comme un autre accès est nécessaire dans cette zone, que l'accès demandé est pour un usage limité, que ceci évite le dédoublement d'entretien d'un chemin municipal ainsi que le remplacement d'une structure, il a été jugé acceptable d'ajouter l'accès demandé par la municipalité.

Finalement, il faut souligner que la municipalité a récemment demandé au MTQ d'évaluer la possibilité d'ajouter un accès à l'intersection avec la rue Perreault pour un futur développement à l'est du tracé de la voie de contournement proposé. Il s'avère que les restrictions de localisation précitées s'appliquent également pour cette nouvelle demande. Dans la mesure où le MTQ acquiesce à cette demande, l'endroit le plus approprié et sécuritaire est au droit du raccord en « té » prévu, ainsi l'intersection serait en croix.

Si des informations supplémentaires étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jocelyn Cloutier, ing. M.Sc.A.
Directeur Adjoint - O.I.Q. #119071

JC/ac

p.j. Croquis montrant l'accès prévu à la rue Perreault

c.c. Monsieur Bernard Fournier - GENIVAR
Monsieur Pierre Therrien - GENIVAR

Localisation de l'accès à la rue Perreault

